



## **MÉMOIRE DU FORUM JEUNESSE ESTRIE**

Dans le cadre de la consultation publique sur le  
Plan de développement durable du Québec

Le 15 février 2005

## **Le Forum jeunesse Estrie**

Le Forum jeunesse Estrie est l'instance de concertation et de mobilisation jeunesse en région reconnue par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ). Sa mission est de participer au développement durable de l'Estrie en favorisant l'amélioration de la qualité de vie des jeunes de 15 à 30 ans, notamment par l'amélioration de leurs conditions sociales, culturelles et économiques. Contribuer à l'actualisation de l'Estrie habitée et animée par la participation active, responsable et solidaire de ses citoyens. Favoriser la reconnaissance par le milieu de la force vive que représentent les jeunes et du caractère essentiel de leur contribution au développement collectif.

Les mandats suivants lui sont confiés : favoriser la représentation des jeunes en région; encourager et maintenir la concertation des représentants jeunes en région avec les partenaires locaux et régionaux; exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse; coordonner les services d'information et de référence aux jeunes de la région ainsi que la mise à jour du Portail jeunesse; supporter des actions structurantes et des projets locaux et régionaux.

Le Forum jeunesse Estrie est composé de 15 jeunes âgés entre 15 et 30 ans en provenance de tous les territoires et de divers secteurs d'activité de l'Estrie. En tant qu'organisation oeuvrant en développement régional et favorisant le développement par et pour les jeunes, le Forum jeunesse est interpellé par une approche de développement durable.

## **Les jeunes et le développement durable**

Les jeunes de l'Estrie (et de l'ensemble du Québec, d'ailleurs) sont sensibles aux questions qui touchent l'environnement. Un plan de développement durable nous interpelle directement puisque nous aurons à vivre plus tard avec les décisions que nous prenons maintenant.

Lors du Rassemblement jeunesse québécois 2004, organisé par la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec, les jeunes du Québec ont fait de la protection de l'environnement un des points majeurs du manifeste :

« Nous, les jeunes de toutes les régions du Québec, individuellement et collectivement, voulons construire un Québec où l'environnement est sain, ce qui implique une gestion responsable des ressources naturelles. Le Québec a une vision globale et à long terme de son développement qui a pour but l'amélioration de la qualité de vie, ce qui ne signifie pas «avoir plus», mais «être mieux». La préservation des écosystèmes et le respect de l'environnement y sont des conditions du développement. Sources d'activités économiques et considérées comme patrimoine collectif, nos ressources naturelles sont mises en valeur pour qu'elles contribuent au bien-être des humains d'aujourd'hui et de demain.<sup>1</sup> »

Nous avons nos préoccupations, mais nous avons aussi une idée de ce que nous voulons pour le Québec de demain. C'est dans cette perspective que le Forum jeunesse Estrie répond à l'appel du Ministre Thomas J. Mulcair d'émettre un avis sur l'avant-projet de loi du gouvernement du Québec sur le développement durable.

---

<sup>1</sup>Manifeste du Rassemblement jeunesse québécois 2004.  
Forum jeunesse Estrie

## Avis

### **Protection et préservation de l'environnement en tant que principes directeurs**

La démarche que le gouvernement actuel entreprend démontre une préoccupation pour les générations futures et les conditions dans lesquelles elles vivront. La protection de l'environnement ainsi que sa préservation doivent être les principes directeurs d'une politique de développement durable.

### **Définition du développement durable**

Le Plan de développement durable du Québec est un pas dans la bonne direction. L'ensemble des actions du Gouvernement et de l'appareil public sera influencé par cette loi.

Le Forum jeunesse Estrie adhère à la définition proposée et estime que la consultation qu'entreprend le Gouvernement doit être le reflet d'un réel développement durable, c'est-à-dire correspondre et respecter la définition proposée pour établir les bases du développement du Québec de demain.

Développement durable : processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.<sup>2</sup>

### **Stratégie et intégration harmonieuse des trois dimensions**

La stratégie derrière un développement durable intègre à la fois les dimensions environnementale, sociale et économique. Face à cet avant-projet de loi, il est justifié de se demander où est la cohésion entre les acteurs socioéconomiques, les citoyens et l'État dans la stratégie telle que proposée? Étant donné que seules les actions du Gouvernement (et encore!) seront analysées selon des indicateurs de développement durable, nous nous inquiétons de la portée de cette loi.

Adhérant à la définition et à la vision du développement durable, nous déplorons que le Gouvernement n'ait pas jugé bon d'élargir la portée de sa loi à l'ensemble des acteurs socioéconomiques.

### **Des responsabilités à définir et à partager**

Le Forum jeunesse Estrie questionne la portée de la Loi de même que l'identification des responsabilités à l'égard de l'actualisation de la stratégie. Afin de démontrer ce propos, prenons en exemple le principe numéro 12 de l'avant-projet de loi :

*« production et consommation responsables »* : les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs impacts défavorables sur les plans social et environnemental et d'éviter, en particulier, le gaspillage et l'épuisement des ressources.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup>Gouvernement du Québec, *Plan de développement durable du Québec : document de consultation*, novembre 2004, page 19.

<sup>3</sup>Assemblée Nationale, première session, trente-septième législature, Avant-projet de loi, *Loi sur le développement durable*, éditeur officiel du Québec, 2004, chap. II, section I, article 5.

Faut-il entendre qu'il y a seulement l'Administration publique qui doit agir dans une perspective de production et de consommation responsables? Si notre compréhension est exacte, il y a lieu de s'inquiéter. Comment parler de développement durable sans interpellier directement les principaux acteurs du développement économique?

Depuis plusieurs années, le Gouvernement s'est déjà engagé sur la voie du développement durable, il n'y a qu'à regarder l'ensemble des démarches entreprises qui sont énumérées dans le document de consultation<sup>4</sup>. Le Forum jeunesse Estrie reconnaît et souligne ces efforts. Cependant, du côté des entreprises privées, il en va tout autrement. Les acteurs du développement économique et social de nos régions doivent faire face simultanément aux règles de la compétitivité, au respect des normes internationales, de la mise en œuvre du protocole de Kyoto et ce tout en s'assurant du dynamisme et de la vitalité de nos milieux et de la préservation d'un environnement sain. Ce sont là les principaux défis qui doivent être relevés.

La consommation évolue sans cesse d'une manière qui semble difficile à contrôler. Le Québec pourrait instaurer des mesures visant à réduire la production et la consommation non responsable, par exemple en favorisant les produits efficaces et ayant une durée de vie utilitaire plus longue.

### **Le développement durable : l'affaire de tous**

Nous reconnaissons la complexité de la problématique mais sommes convaincus que l'administration publique et les entreprises peuvent devenir de bonnes citoyennes corporatives. Nous croyons que l'industrie peut contribuer au développement de l'économie locale, régionale et nationale tout en préservant l'environnement et développant des pratiques de production et de consommation responsable.

Parce qu'un changement de mentalités et de façons de faire doit être opéré et bien orchestré, le Forum jeunesse Estrie considère qu'il faut donner un coup d'envoi significatif parce que de tels changements ne s'opéreront pas seuls. Il faut encourager les pratiques saines et étendre le principe d'éco-conditionnalité à toutes les sphères d'activité, à partir de la fabrication, la consommation, la distribution, le transport, etc.

Le présent avant-projet de loi sur le développement durable doit être élargi à l'ensemble des activités économiques du Québec. Le développement durable est l'affaire de tous et pour y parvenir, il faut dès maintenant encadrer les activités économiques en ce sens.

### **Étendre le concept d'éco-conditionnalité à l'ensemble des programmes**

Plusieurs actions contenues dans le document de consultation méritent notre attention, plus particulièrement une action dans le cadre du Plan d'action sur la diversité biologique 2004-2007 : « [...] introduire le concept d'éco-conditionnalité dans les programmes de soutien financier destinés aux agriculteurs »<sup>5</sup>. Le gouvernement doit aller encore plus loin et étendre ce concept «d'éco-conditionnalité» à l'ensemble de ses programmes de soutien financier et s'assurer que les entreprises bénéficiaires minimisent leur empreinte écologique.

---

<sup>4</sup>Gouvernement du Québec, *Ibid.*, page 15.

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec, *Ibid.*, page 32.

### **Agir de façon cohérente et globale**

Le Forum jeunesse Estrie souhaite que le Gouvernement du Québec mette de l'avant son projet de loi sur le développement durable dans le respect de la définition qu'il a élaboré et qu'il aille même plus loin. Si le développement durable *intègre harmonieusement les dimensions sociale, économique et environnementale du développement*, que la loi s'applique aux organisations oeuvrant dans le développement social et économique également. Dans le cas contraire, aucun développement durable n'est possible. Il faut dès maintenant prendre en main la protection de notre environnement et assurer l'avenir des générations futures.

Rémi Vachon, Président  
Forum jeunesse Estrie